

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN

VERTU DE DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE

# AVIS sur recours

PERMIS UNIQUE REFUSE PU 94

Permis unique au nom de Luxgreen ;

ayant pour objet : construire et exploiter un centre de regroupement et de prétraitement de déchets verts et de déchets inertes ainsi qu'une dalle de compostage d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> et démolir un ancien bâtiment.

sis : Au Poteau de Fer.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que la demande de permis unique a été refusée en date du 22.02.2017 par arrêté ministériel.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès du citoyen à l'information relative à l'environnement à l'Administration communale de Neufchâteau, Service Urbanisme-Environnement, Grand Place, 3 à 6840 Neufchâteau, chaque jour ouvrable de 09h à 12 h et de 13h30 à 16h sauf le jeudi après-midi du ~~06/03/2017~~ au ~~27/03/2017~~ et le mardi ~~14/03/17~~ après 16h30 sur rendez-vous. (au moins 24h à l'avance).

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute personne justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

A Neufchâteau, le 06 MAR. 2017

Le Directeur Général,

L'Echevin de l'Urbanisme,

Le Bourgmestre,

J-Y. DUTHOIT

F. HUBERTY

D. FOURNY